



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ligne Amiens Paris

Question écrite n° 55221

Texte de la question

Mme Barbara Pompili attire à nouveau l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la situation de la ligne Amiens-Paris. Les usagers de cette ligne doivent quotidiennement faire face à des problèmes de retards et de trains sous-capacitaires. Sur cette ligne, les gares d'Amiens et de Longueau comptent 21 000 descentes et montées quotidiennes ; ce sont donc plus de 10 000 usagers qui sont pénalisés dans leurs déplacements. En 2011, la SNCF a reconnu cette ligne « malade » et donc prioritaire. Les effets de cette annonce sur l'amélioration du service se font attendre et les usagers commencent légitimement à perdre patience. La problématique de la saturation de la Gare du nord est centrale dans les dysfonctionnements actuels. Se pose donc la question de la répartition des sillons en Gare du nord, entre les TER-Intercités et les TGV. Le Gouvernement a rappelé à plusieurs occasions son engagement en faveur des déplacements collectifs, et notamment le train, que ce soit pour le transport de personnes ou pour le frêt de marchandises. Mais cet engagement de développement du rail, dont les vertus ne sont plus à vanter, passe par une qualité de service au quotidien, qui permette de rendre attractive cette alternative aux déplacements individuels. Elle l'interroge donc sur les actions qu'il compte entreprendre auprès de la SNCF et de RFF, d'une part, pour améliorer la situation sur la ligne Amiens-Paris et, d'autre part, pour envisager une nouvelle répartition des sillons en Gare du nord, au profit des lignes du quotidien.

Texte de la réponse

L'axe ferroviaire Paris - Amiens est parcouru par près de 45 trains quotidiens pour des trajets d'environ 70 à 90 minutes selon la finesse de la desserte en marge des trajets en correspondance. Ces trains sont pour près de la moitié exploités par TER et pour le reste par Intercités dans le cadre de la convention d'exploitation des trains d'équilibre du territoire (TET) conclue entre l'État et la SNCF. L'ensemble de ces trains bénéficiera d'horaires retravaillés dès le 14 décembre 2014. Ces nouveaux horaires ont été étudiés pour améliorer la robustesse de l'ensemble des circulations depuis la Gare du nord. Ces travaux ont associé les services du conseil régional de Picardie, du secrétariat d'État chargé des transports, et de la SNCF dans l'objectif de proposer une grille horaire capable de répondre aux enjeux de l'augmentation de la fréquentation des services ferroviaires et aux problèmes de qualité de service rencontrés depuis la mise en oeuvre du service annuel en 2012. Les horaires prévus pour les départs et les arrivées en Gare du nord ont, ainsi, été modifiés et la programmation des trains depuis ou vers les principaux pôles générateurs de flux doit, en conséquence, mieux pouvoir répondre à la demande croissante de transport. La SNCF et les services du conseil régional de Picardie ont entrepris une vaste campagne de communication auprès des usagers afin de prévenir les changements d'habitude qu'entraînent ces modifications horaires et d'y apporter quelques derniers ajustements. Cette communication se poursuivra jusqu'à la mise en oeuvre des changements. Ces premiers travaux de reconfiguration de la grille horaire sont le préalable à des réflexions qui viennent de s'engager en partenariat avec les régions afin d'améliorer le service aux usagers et de mieux articuler les offres TET (trains d'équilibre du territoire) et de transports régionaux. Il s'agira d'établir un diagnostic des complémentarités, afin de mieux articuler les parcours

point à point d'aménagement du territoire et les parcours régionaux, conformément à la volonté du Gouvernement exprimée le 9 juillet 2013.

Données clés

Auteur : [Mme Barbara Pompili](#)

Circonscription : Somme (2^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55221

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 mai 2014](#), page 3672

Réponse publiée au JO le : [23 septembre 2014](#), page 8121